

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021**

<b>Date de convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Nombre de conseillers</b>
14/01/2021	22/01/2021	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

*L'an deux mil dix vingt et un*

*Le vingt janvier à 19 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, BOURGEOIS Anne, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, SACHET Elodie, DURET François.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : GUIBLIN Aline, BOULET Peggy

**ABSENTS** : néant

**POUVOIR** : GUIBLIN Aline donne pouvoir à Fabienne LANDAIS,

**Mme Fabienne LANDAIS a été élue secrétaire de séance.**

**N°01-01-2021 : Attribution de subventions pour sorties scolaires**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors d'une précédente réunion il avait été débattu en question diverse les modalités d'aide financière que la commune pourrait attribuer aux écoles pour leurs projets de sorties scolaires.

Lors de cet échange il avait été proposé :

- Qu'un montant de 80€/élève serait attribué au profit des sorties scolaires pour l'école publique
- Qu'un montant de 80€/élève domicilié à Bazouges la Pérouse serait attribué au profit des sorties scolaires pour l'école privée

Il précise que pour le calcul des sommes, les effectifs à la rentrée de janvier 2021 seront utilisés.

Monsieur le Maire propose que ces sommes soient attribuées sous forme de subvention à l'OCCE35 pour ce qui concerne l'école publique et directement auprès de l'AEPEC St Anne en ce qui concerne l'école privée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'accorder une subvention à l'OCCE35 pour les sorties scolaires des élèves de l'école publique

**Fixe** cette subvention à 7 840€ pour l'année 2021

**Précise** que la somme nécessaire sera inscrite au budget 2021, à l'article 657481

**Décide** d'accorder, pour l'année 2021, la somme de 7 360€ à l'OGEC St Anne pour les sorties scolaires des élèves de l'école privée

**Précise** que la somme nécessaire sera inscrite au budget 2021, à l'article 657482-

**Autorise** monsieur le Maire à verser ces sommes et signer tout document relatif à cette affaire

**N°02-01-2021 : Subvention Le Village – précision sur les modalités d'attribution**

Monsieur le Maire expose que la trésorerie publique demande une délibération du conseil municipal précisant les modalités de financement de l'association Le Village.

En effet, la délibération prise par le précédent conseil en mars 2020 prévoyait l'attribution d'une somme de 30 000€ sans précision sur les modalités.

En conséquence et afin de permettre le versement de cette subvention, il est demandé au conseil municipal de préciser les modalités d'attribution et de versement de cette subvention

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

**Précise** que

- Le conseil municipal a attribué une somme de 30 000€ à l'association Le Village pour l'année 2020
- Cette somme serait attribuée en 2 fois
- Cette somme est attribuée forfaitairement.

**Rappelle** que les sommes nécessaires au versement de ces subventions sont inscrites à l'article 657481 du budget 2020.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°03-01-2021 : Autorisation de signature – convention relative à l'instruction du droit des sols**

Monsieur le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la DDTM a arrêté l'instruction des dossiers d'urbanisme.

En conséquence, la Commune s'est tournée vers le service ADS du syndicat mixte du SCoT du Pays de Fougères afin d'assurer la continuité des instructions d'urbanisme.

Le comité syndical du Scot du pays de Fougères a décidé par délibération du 16 décembre 2020 de modifier à la fois la convention et le tarif des prestations.

En conséquence, il est nécessaire que le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention afin de poursuivre l'instruction.

Suite à la présentation de cette convention ainsi que des tarifs 2021, le conseil municipal délibère et à l'unanimité

**Autorise** monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### **N°04-01-2021 : Autorisation de signature – convention relative à l'occupation de locaux municipaux**

Monsieur le Maire expose que depuis de nombreuses années, le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes utilise un espace situé au rez-de-chaussée au 31 rue du Maine afin d'organiser les permanences hebdomadaires du RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants).

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes souhaite qu'une convention soit établie afin de clarifier les rôles et engagement de chacune des parties

Monsieur le Maire présente la convention et propose au conseil municipal de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

**Autorise** monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

**N°05-01-2021 : Convention de soutien à la politique de la réserve militaire – proposition de signature**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du dernier conseil municipal M Tafani Christian, en qualité de coordonnateur de la Zone de Défense de Sécurité Ouest, a présenté aux élus une convention de soutien à la politique de la réserve militaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de débattre sur l'opportunité de signer cette convention et si l'assemblée y était favorable, de l'autoriser à signer ladite convention.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité (1 voix contre et 17 voix pour)

**Décide**, en l'absence de réserviste au sein du personnel municipal, de ne pas signer la convention proposée

**Précise** que cette décision pourra être révisé si l'un des agents municipaux devenait réserviste

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°06-01-2021 : Modification du représentant suppléant de la Commune au Syndicat Mixte des Eaux d'Antrain**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 10 juin 2020, le conseil municipal a désigné en son sein deux titulaires et un suppléant pour représenter la Commune au conseil syndicat du syndicat mixte des eaux d'Antrain.

Il précise que compte tenu de ses diverses obligations, il n'est pas en mesure d'assumer le rôle de suppléance lors de l'absence de titulaire, en conséquence monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à son remplacement.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

**Décide** de procéder, par vote à main levée, à la désignation du représentant suppléant de la commune de BAZOUGES LA PEROUSE au SME d'Antrain.

**Nomme** en qualité de suppléant : Guy Le Gonidec

**N°07-01-2021 : Modification des représentants de la Commune à l'association des Petites Cités de Caractère**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 10 juin 2020, le conseil municipal a désigné en son sein deux titulaires et deux suppléants pour représenter la Commune auprès de l'association des Petites Cités de Caractère.

Compte tenu des disponibilités et responsabilités des conseillers concernés, il propose au conseil municipal de procéder à une modification des représentants de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de procéder, par vote à main levée, à la désignation des représentants de la commune de BAZOUGES LA PEROUSE auprès de l'association des Petites Cités de Caractère.

**Nomme** en qualité de titulaire : Pascal HERVÉ et Fabienne LANDAIS

**Nomme** en qualité de suppléant : Nathalie BONDIGUEL et Rémy GORON

**N°08-01-2021 : Bois coupés, tarification en vue d'une vente**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux d'élagage ont eu lieu à l'automne dernier afin de prévenir des chutes d'arbres sur des habitations.

L'entreprise ayant procédé à ces coupes a procédé au broyage d'un maximum de branchage afin que les copeaux soient utilisés par les services municipaux, il reste désormais les plus gros branchages.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une proposition d'un particulier visant à acquérir ce bois abattu.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

**Autorise** monsieur le Maire à vendre au profit de Claude Lemonnier les éléments de bois coupés, situés au niveau de la Grotte,

**Fixe** le prix de vente de ce bois à 100€,

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Le Maire  
P.HERVÉ

N° d'ordre des délibérations : 01/01/2021 – 02/01/2021 – 03/01/2021 – 04/01/2021 – 05/01/2021 – 06/01/2021 – 07//2021 – 08/01/2021

HERVÉ Pascal, Maire		JALLU Yann	
BONDIGUEL Nathalie, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		ALEXANDRE Pierre	
ISAMBARD Albert, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		LEGOUT Severine	
GUIBLIN Aline, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Excusée, pouvoir à F. LANDAIS	BOULET Peggy	Excusée
LE GONIDEC Guy 4 <sup>ème</sup> Adjoint		ROCHELLE Stéphane	
LANDAIS Fabienne 5 <sup>ème</sup> Adjointe		SAINT MLEUX Xavier	
GORON Rémy,		JOUAUX Laëtitia	
LAUNAY Chantal,		SACHET Élodie	
BRIAND Henri,		DURET François	
BOURGEOIS Anne,			